

ZOOM SUR...

28

HIRO'A JOURNAL D'INFORMATIONS CULTURELLES

CINQ ARTISTES OBTIENNENT LEUR CARTE PROFESSIONNELLE

La commission chargée de la délivrance des cartes d'artiste professionnel s'est réunie le 30 avril avec de nouveaux visages du côté des membres. L'obtention de la carte d'artiste professionnel constitue un enjeu majeur pour les créateurs de Polynésie française. Destinée aux personnes exerçant une activité artistique de manière régulière et professionnelle, ce précieux sésame permet de valoriser les parcours professionnels et de mieux identifier les forces vives du paysage culturel local. Qu'ils œuvrent dans les arts visuels, la musique, les arts du spectacle, l'audio-visuel ou les pratiques interdisciplinaires, les artistes trouvent ici une validation institutionnelle de leur engagement et de leurs productions.

Lors de cette session, la commission a procédé à l'examen minutieux de dix dossiers issus de diverses disciplines : des arts graphiques aux expressions scéniques, en passant par le domaine audio et les propositions multidisciplinaires. Au terme de débats denses, cinq demandes ont reçu un avis favorable. Ce taux de sélection témoigne de la volonté d'asseoir la crédibilité du dispositif en réaffirmant des standards de professionnalisme exigeants pour le secteur.

Cette commission avait la particularité d'accueillir une nouvelle mandature avec l'arrivée de représentants de premier plan du secteur culturel et institutionnel : madame Samantha Bonet-Tirao, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Culture, dont la présence souligne l'importance stratégique accordée au statut des créateurs ; monsieur Cliff Loussan, président de la commission Culture et Tourisme de l'Assemblée de la Polynésie française, assurant le lien essentiel entre les politiques publiques et le rayonnement du territoire ; monsieur Anatauarii Tamarii, directeur du Centre des métiers d'art (CMA) par intérim, apportant son expertise technique et sa connaissance de la création et de la transmission des savoir-faire.

Pour les créateurs qui souhaitent soumettre leur activité à cette reconnaissance, la démarche reste ouverte. Les candidats doivent déposer un dossier complet auprès de la Direction de la culture et du patrimoine. Ce dossier doit rassembler des pièces tangibles : preuves de la pratique régulière, CV professionnel détaillé et portfolio des réalisations ou productions artistiques passées. Après instruction, ils sont soumis à la commission compétente qui émet son avis.

FORMATION AU CMA : LES INSCRIPTIONS 2026-2027 OUVERTES JUSQU'AU 19 JUIN

Le Centre des métiers d'art de Polynésie française (CMA) - Te Fare Anoihi a officiellement lancé sa campagne d'inscriptions pour la rentrée universitaire et scolaire 2026-2027. L'institution, véritable pilier de la transmission culturelle et de l'innovation artistique dans le Pacifique, recherche ses futurs talents. Le processus de sélection est ouvert aux candidats passionnés par les arts traditionnels polynésiens et désireux de les faire dialoguer avec la création contemporaine. Pour postuler, les critères requis sont les suivants : être âgé d'au moins 16 ans, de nationalité française et démontrer une forte motivation, de la créativité et une aptitude au travail en équipe. Le dépôt du dossier ne

constitue que la première étape du processus. L'admission définitive au sein de l'établissement reste conditionnée par la réussite d'un examen d'entrée, lequel se déroulera durant la première semaine de juillet 2026. Ce cursus offre une opportunité d'excellence pour tous ceux qui souhaitent professionnaliser leur pratique artistique et s'inscrire dans la lignée des artisans et créateurs de la Polynésie de demain.

Les personnes intéressées ont jusqu'au 19 juin 2026 pour soumettre leur dossier de candidature par courriel à l'adresse suivante : insertion.infocom@cma.pf. Renseignements au 40 437 051.